

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Arrêté du 25 mai 2011 relatif à l'application en outre-mer de dispositions concernant les avances remboursables sans intérêts destinées au financement de travaux de rénovation afin d'améliorer la performance énergétique des logements anciens

NOR : DEVL1109911A

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat, porte-parole du Gouvernement, et la ministre auprès du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, chargée de l'outre-mer,

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles R. 162-2, R. 319-1 et suivants ;

Vu la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis ;

Vu l'arrêté du 30 mars 2009 relatif aux conditions d'application de dispositions concernant les avances remboursables sans intérêt destinées au financement de travaux de rénovation afin d'améliorer la performance énergétique des logements anciens ;

Vu l'arrêté du 17 avril 2009 définissant les caractéristiques thermiques minimales des bâtiments d'habitation neufs dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de La Réunion,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Les dispositions de l'arrêté du 30 mars 2009 susvisé sont applicables aux logements situés en Guadeloupe, en Martinique, en Guyane, à La Réunion et à Saint-Martin, sous réserve des dispositions particulières prévues aux articles 2 à 9 du présent arrêté.

TITRE I^{er}

COMBINAISONS D'ACTIONS D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Art. 2. – Pour les logements situés dans les départements et collectivités d'outre-mer mentionnés à l'article 1^{er}, les actions d'amélioration de la performance énergétique mentionnées aux deuxième, troisième, quatrième et cinquième alinéas du 1^o de l'article R. 319-16 du code de la construction et de l'habitation sont ainsi définies :

a) Les travaux d'isolation thermique des toitures s'entendent des travaux de protection des toitures contre les rayonnements solaires conformes aux prescriptions de l'article 3 ;

b) Les travaux d'isolation thermique des murs donnant sur l'extérieur s'entendent des travaux de protection des murs donnant sur l'extérieur contre les rayonnements solaires conformes aux prescriptions de l'article 4 ;

c) Les travaux d'isolation thermique des parois vitrées et portes donnant sur l'extérieur s'entendent des travaux de protection des baies donnant sur l'extérieur contre les rayonnements solaires, le cas échéant associés à l'installation de brasseurs d'air fixes, conformes aux prescriptions de l'article 5 ;

d) Les travaux d'installation ou de remplacement de systèmes de chauffage, le cas échéant associés à des systèmes de ventilation économiques et performants, ou de production d'eau chaude sanitaire s'entendent de ceux conformes aux prescriptions de l'article 6.

Pour l'application du présent arrêté, le terme : « baie donnant sur l'extérieur » s'entend d'une ouverture ménagée dans une paroi extérieure au logement servant à l'éclairage, au passage ou à l'aération.

Art. 3. – Les travaux de protection de la toiture contre les rayonnements solaires sont réalisés à l'aide d'une des solutions suivantes :

– installation d'une surtoiture ventilée, définie en annexe 1, permettant de couvrir au moins 75 % de la surface de toiture existante ;

- isolation thermique de l'ensemble de la toiture mettant en œuvre un ou des isolants présentant une résistance thermique totale R, définie en annexe 2 de l'arrêté du 30 mars 2009 susvisé, et exprimée en $(\text{m}^2.\text{K})/\text{W}$, supérieure ou égale à $1,5 (\text{m}^2.\text{K})/\text{W}$.

Art. 4. – Les travaux de protection des murs donnant sur l'extérieur contre les rayonnements solaires sont réalisés sur au moins 50 % de leur surface totale à l'aide des solutions suivantes :

- mise en place d'un bardage ventilé, défini en annexe 1 ; ou
- mise en place de pare-soleil horizontaux de plus de 50 centimètres de débord, tel que défini en annexe 1 ; ou
- isolation thermique mettant en œuvre un ou des isolants présentant une résistance thermique totale R, définie en annexe 2 de l'arrêté du 30 mars 2009 susvisé, et exprimée en $(\text{m}^2.\text{K})/\text{W}$, supérieure ou égale à $0,5 (\text{m}^2.\text{K})/\text{W}$.

Art. 5. – Les travaux de protection des baies donnant sur l'extérieur contre les rayonnements solaires sont réalisés sur au moins 50 % du nombre total des baies à l'aide des solutions suivantes :

- pose de pare-soleil horizontaux de plus de 30 centimètres de débord, tel que défini en annexe 1 ; ou
- pose de brise-soleil verticaux ; ou
- pose de protections solaires mobiles extérieures dans le plan de la baie, telles que volets projetables, stores à lames opaques ou stores projetables ; ou
- remplacement de menuiseries existantes par des lames orientables opaques ; ou
- mise en place de films réfléchissants sur des lames transparentes offrant un taux de réflexion solaire, défini en annexe 1, de plus de 20 %.

Art. 6. – Les travaux d'installation, de régulation ou de remplacement de systèmes de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire performants sont réalisés à l'aide d'une des solutions décrites à l'article 6 de l'arrêté du 30 mars 2009 susvisé, à l'exclusion des pompes à chaleur air/air.

TITRE II

TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE PERMETTANT D'ATTEINDRE UNE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE GLOBALE MINIMALE

Art. 7. – Pour les logements situés en Guadeloupe, en Martinique, en Guyane et à La Réunion, pour bénéficiaire de l'avance remboursable dans les conditions prévues au 2° de l'article R. 319-16 du code de la construction et de l'habitation, l'emprunteur justifie de la réalisation de travaux tels que le logement respecte simultanément les exigences suivantes :

a) Protection de la toiture contre les rayonnements solaires, telle que soient respectés les niveaux d'exigences définies en fonction de la localisation géographique des logements à l'article 5 de l'arrêté du 17 avril 2009 susvisé ;

b) Protection des murs donnant sur l'extérieur contre les rayonnements solaires, telle que soient respectés les niveaux d'exigences définies en fonction de la localisation géographique des logements à l'article 5 de l'arrêté du 17 avril 2009 susvisé ;

c) Protection des baies donnant sur l'extérieur contre les rayonnements solaires, telle que soient respectés les niveaux d'exigences définies en fonction des locaux considérés à l'article 6 de l'arrêté du 17 avril 2009 susvisé ;

d) Perméabilité à l'air des portes et fenêtres limitée, telle que soient respectés les niveaux d'exigences définies en fonction de la localisation géographique des logements et des locaux considérés à l'article 8 de l'arrêté du 17 avril 2009 susvisé ;

e) Production d'eau chaude sanitaire par un système utilisant l'énergie solaire et doté de capteurs solaires disposant d'une certification CSTBât ou Solar Keymark ou équivalente, telle que soient respectés les niveaux d'exigences définies au II de l'article R. 162-2 du code de la construction et de l'habitation, ainsi qu'à l'article 12 de l'arrêté du 17 avril 2009 susvisé.

Par dérogation, pour les logements situés en bâtiment collectif d'habitation, l'atteinte des exigences visées au a n'est pas requise.

TITRE III

JUSTIFICATIONS APPORTÉES PAR L'EMPRUNTEUR À L'ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT

Art. 8. – Pour les logements situés dans les départements et collectivités d'outre-mer mentionnés à l'article 1^{er}, les justifications prévues à l'article R. 319-19 du code de la construction et de l'habitation à l'appui de la demande de prêt sont fournies par l'emprunteur à l'établissement de crédit selon le modèle donné en annexe 2 du présent arrêté.

L'emprunteur certifie l'exactitude des renseignements déclarés et reconnaît les obligations qui lui incombent au titre de l'avance remboursable sans intérêt. En outre, il renseigne le montant et la durée de l'avance qu'il demande en application des dispositions des articles R. 319-5 et R. 319-8 du même code.

Les entreprises réalisant les travaux ou, le cas échéant, le syndic de copropriété pour le seul montant prévisionnel revenant au logement remplissent ce formulaire dans les champs prévus à cet effet en précisant :

- le nom de l'entreprise ;
- le nom du signataire ;
- le numéro RM, RCS ou SIREN de l'entreprise ;
- la mention de l'assurance de l'entreprise ;
- la description et la performance des ouvrages ou équipements installés ;
- le montant prévisionnel revenant au logement de ces travaux, pour la fourniture et pour la main-d'œuvre.

Les entreprises visent le formulaire et certifient sur l'honneur que les équipements, appareils, matériaux visés par l'attestation respectent les conditions prévues par le présent arrêté.

En outre, dans les cas prévus à l'article 7 du présent arrêté, l'intervenant ayant réalisé les calculs thermiques pour le logement mentionne :

- le nom de l'intervenant ;
- le nom du signataire ;
- le numéro RM, RCS ou SIREN de l'entreprise ;
- la mention de l'assurance de l'entreprise ;
- les valeurs des facteurs solaires, et, le cas échéant, des coefficients de transmission thermique surfaciques, calculées et le descriptif détaillé des travaux à réaliser pour atteindre les exigences requises.

L'intervenant vise le formulaire et certifie sur l'honneur exactes les mentions et les valeurs des facteurs solaires, et, le cas échéant, des coefficients de transmission thermique surfaciques, indiquées et que les travaux décrits permettent d'atteindre les exigences requises.

En cas d'intervention d'un architecte ou d'un maître d'œuvre, celui-ci certifie que les travaux prévus respectent les critères d'éligibilité prévus par le présent arrêté.

Art. 9. – Pour les logements situés dans les départements et collectivités d'outre-mer mentionnés à l'article 1^{er}, les justifications prévues à l'article R. 319-20 du code de la construction et de l'habitation qui permettent d'attester de la réalisation effective des travaux sont fournies par l'emprunteur à l'établissement de crédit selon le modèle donné en annexe 3 du présent arrêté dans le délai prévu à ce même article.

L'emprunteur certifie l'exactitude des renseignements déclarés et reconnaît les obligations qui lui incombent au titre de l'avance remboursable sans intérêt. En outre, il atteste du montant et de la durée de l'avance dont il a effectivement bénéficié.

Les entreprises ayant réalisé les travaux ou, le cas échéant, le syndic de copropriété pour le seul montant revenant au logement remplissent ce formulaire dans les champs prévus à cet effet en précisant :

- le nom de l'entreprise ;
- le nom du signataire ;
- le numéro RM, RCS ou SIREN de l'entreprise ;
- la mention de l'assurance de l'entreprise ;
- la description et la performance des ouvrages ou équipements installés ;
- le montant revenant au logement de ces travaux, pour la fourniture et pour la main-d'œuvre.

Les entreprises visent le formulaire et certifient sur l'honneur que les équipements, appareils, matériaux visés par l'attestation respectent les conditions prévues par le présent arrêté.

En outre, dans les cas prévus à l'article 7 du présent arrêté, l'intervenant ayant réalisé les calculs thermiques pour le logement mentionne :

- le nom de l'intervenant ;
- le nom du signataire ;
- le numéro RM, RCS ou SIREN de l'entreprise ;
- la mention de l'assurance de l'entreprise ;
- les valeurs des facteurs solaires et, le cas échéant, des coefficients de transmission thermique surfaciques, calculées pour les travaux effectivement réalisés.

L'intervenant vise le formulaire et certifie sur l'honneur exactes les mentions et les valeurs des facteurs solaires, et, le cas échéant, des coefficients de transmission thermique surfaciques, indiquées et que les travaux décrits réalisés ont permis d'atteindre les exigences requises.

En cas d'intervention d'un architecte ou d'un maître d'œuvre, celui-ci certifie que les travaux réalisés respectent les critères d'éligibilité prévus par le présent arrêté.

Art. 10. – Le directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, le directeur général de l'énergie et du climat, le directeur général du Trésor, la directrice de la législation fiscale et le délégué général à l'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 25 mai 2011.

*La ministre de l'écologie,
du développement durable,
des transports et du logement,*

Pour la ministre et par délégation :

*Le directeur de l'habitat,
de l'urbanisme et des paysages,*
E. CRÉPON

Par empêchement
du directeur général
de l'énergie et du climat :
Le directeur de l'énergie,
P.-M. ABADIE

*La ministre de l'économie,
des finances et de l'industrie,*
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général du Trésor,
R. FERNANDEZ

*La ministre du budget, des comptes publics,
de la fonction publique et de la réforme de l'Etat,
porte-parole du Gouvernement,*
Pour le ministre et par délégation :
La directrice de la législation fiscale,
M.-C. LEPETIT

*La ministre auprès du ministre de l'intérieur,
de l'outre-mer, des collectivités territoriales
et de l'immigration, chargée de l'outre-mer,*
Pour la ministre et par délégation :
Le délégué général à l'outre-mer,
V. BOUVIER

ANNEXES

ANNEXE 1

ÉVALUATION DES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES DES ÉQUIPEMENTS ET OUVRAGES – OUTRE-MER

Dispositifs de protection contre les rayonnements solaires

1. La surtoiture ventilée visée à l'article 3 consiste en un pare-soleil protégeant la paroi horizontale considérée des rayonnements solaires tel que le taux d'ouverture (surface d'ouverture rapportée à la surface de la paroi) est au moins égal à 5 %. Les ouvertures doivent être réparties sur des orientations opposées et de préférence au vent et sous le vent.

2. Le bardage ventilé visé à l'article 4 consiste en un pare-soleil protégeant la paroi verticale considérée des rayonnements solaires tel que les trois conditions suivantes soient simultanément satisfaites :

- le taux d'ouverture (surface d'ouverture rapportée à la surface de la paroi) à l'extrémité basse de la paroi est au moins égal à 3 % ;
- le taux d'ouverture (surface d'ouverture rapportée à la surface de la paroi) à l'extrémité haute de la paroi est au moins égal à 3 % ;
- la distance horizontale séparant la face intérieure du pare-soleil et la face extérieure de la paroi est telle que, sur toute la hauteur de la paroi, une surface horizontale libre au moins égale à 3 % de la surface de la paroi est ménagée pour assurer le passage libre de l'air.

3. Le débord visé aux articles 4 et 5 d'un pare-soleil est défini comme étant la longueur de la projection orthogonale sur un plan horizontal du pare-soleil.

4. Le taux de réflexion solaire visé à l'article 5 est celui fourni par le fabricant.

ANNEXE 2

FORMULAIRE TYPE DE DEMANDE

D'UNE AVANCE REMBOURSABLE SANS INTÉRÊT – OUTRE-MER

**TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGETIQUE ÉLIGIBLES A
L'ÉCO-PRET A TAUX ZÉRO
RÉALISATION D'UN BOUQUET DE TRAVAUX
GUADELOUPE, MARTINIQUE, GUYANE, LA REUNION, SAINT-MARTIN
« FORMULAIRE TYPE – DEVIS »**

**CADRE A – Données relatives au logement et aux travaux
À remplir par le demandeur**

Logement :

- **Adresse de réalisation des travaux :**
N° d'appartement _____
N° _____ Voie _____
Code postal _____ Ville _____ Département ou collectivité _____
- **Année d'achèvement du logement :** _____
- **Nature du logement faisant l'objet des travaux :**
 maison individuelle appartement
- **Occupation du logement :**
 par le propriétaire mis à disposition gratuitement en location vacant
- **Catégorie du propriétaire :**
 particulier société civile

Caractéristiques des travaux :

- **Travaux réalisés pour le compte :**
 du demandeur de la copropriété du demandeur et de la copropriété
- **Type de travaux :** **Bouquet de 2 actions** **Bouquet de 3 actions ou plus**
- **Montant total des travaux d'amélioration de la performance énergétique du logement en € TTC** = _____
- **Montant total des frais (étude, architecte, géomètre, assurance...) en € TTC** = _____
- **Montant total des travaux induits indissociablement liés en € TTC** = _____
- **Montant total en € TTC** = _____
- **Montant total en € des subventions reçues ou à recevoir** de l'ANAH, d'une collectivité, autre = _____

Demande accompagnée :

- de ___ devis pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique ;
- de ___ devis pour les frais ;
- de ___ devis pour les travaux induits indissociablement liés aux travaux d'amélioration énergétique ;
- de ___ documents attestant de la part des travaux de la copropriété revenant au logement ;
- de ___ documents attestant de l'occupation à titre de résidence principale, et le cas échéant de la location.

Je(nous) soussigné(e)(s),

- Nom : _____ Nom de jeune fille : _____ Prénom : _____
- Nom : _____ Nom de jeune fille : _____ Prénom : _____

Associé(e)(s), représentant la société civile : _____
 certifie(ons) sur l'honneur que le logement est occupé à titre de résidence principale ou m'engage(nous engageons) à l'occuper à titre de résidence principale ou à le donner en location à un ménage qui en fait sa résidence principale dans un délai de six mois à compter de la date de la déclaration de réalisation des travaux ;
 certifie(ons) sur l'honneur ne pas avoir fait d'autre demande d'éco-prêt à taux zéro pour ce logement ;
 certifie(ons) sur l'honneur que, à ma(notre) connaissance, le logement n'a pas déjà bénéficié d'un éco-prêt à taux zéro ;
 certifie(ons) sur l'honneur que les frais et travaux induits respectent les critères d'éligibilité de l'éco-prêt à taux zéro ;
 certifie(ons) sur l'honneur que l'ensemble des renseignements du présent formulaire est exact ;
 m'engage(nous engageons) à effectivement réaliser les travaux du présent formulaire dans un délai de deux ans à compter de l'émission de l'offre de prêt, et reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) des conséquences auxquelles je m'expose(nous nous exposons) en cas de non réalisation de ceux-ci ;
 reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) que les caractéristiques des travaux du présent formulaire me(nous) donnent le droit de demander un éco-prêt d'un montant de _____ € et demande(ons) à bénéficier d'un montant de _____ € ;
 reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) que les caractéristiques des travaux du présent formulaire me(nous) donnent le droit de demander un éco-prêt d'une durée comprise entre 36 et 120 mois, qui peut être étendue dans la limite de 180 mois sur acceptation de l'établissement de crédit, et demande(ons) à bénéficier d'une durée de _____ mois.

Fait à _____ le _____
Signature(s)

**CADRE B - Éligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt - « Formulaire type – Devis »
À faire remplir aux professionnels par le demandeur**

À remplir par le porteur du projet (architecte, maître d'œuvre...) le cas échéant			
Je soussigné(e) : certifie sur l'honneur que les travaux prévus respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVL1109911A.			
Nom de l'entreprise : N° RM, RCS ou SIREN : Mention de l'assurance : Fait à _____ le _____ Signature _____ Tampon _____			
À remplir par les entreprises réalisant les travaux et le cas échéant par le syndic de copropriété pour le coût revenant au logement. En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur que les équipements, appareils, matériaux visés par la présente attestation respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVL1109911A			
<input type="checkbox"/> Protection performante des toitures contre les rayonnements solaires		<input type="checkbox"/> Systèmes de chauffage, le cas échéant associés à des systèmes de ventilation économiques et performants, ou de production d'eau chaude sanitaire performants	
<input type="checkbox"/> Pose d'une sur-toiture ventilée (permettant de couvrir au moins 75 % de la surface de toiture existante)		<input type="checkbox"/> Pose d'une chaudière à condensation et d'un programmeur de chauffage	
<input type="checkbox"/> Ou bien isolation thermique de la toiture (isolation de la totalité de la surface de toiture existante)	$R_{\text{additionnelle}} = \dots\dots\dots$ (m ² .K)/W	$\geq 1,5$	<input type="checkbox"/> Ou bien pose d'une chaudière basse température et d'un programmeur de chauffage (uniquement dans les cas prévus par l'arrêté n° NOR DEVL0903668A)
			<input type="checkbox"/> Ou bien pose d'une pompe à chaleur, à l'exclusion des pompes à chaleur air/air, et d'un programmeur de chauffage COP = $\geq 3,3$
Coût total revenant au logement en € TTC = Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° RM, RCS ou SIREN : Mention de l'assurance : Numéro de devis (facultatif) : Fait à _____ le _____ Signature _____ Tampon _____		Coût total revenant au logement en € TTC = Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° RM, RCS ou SIREN : Mention de l'assurance : Numéro de devis (facultatif) : Fait à _____ le _____ Signature _____ Tampon _____	
<input type="checkbox"/> Protection performante des murs contre les rayonnements solaires (traitement d'au moins 50 % de la surface des murs)		<input type="checkbox"/> Équipements de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable	
<input type="checkbox"/> Pose d'un bardage ventilé		<input type="checkbox"/> Pose d'une chaudière bois	
<input type="checkbox"/> Pose de pare-soleil horizontaux	Débord = cm	≥ 50	Classe = ≥ 3
<input type="checkbox"/> Isolation thermique des murs	$R_{\text{additionnelle}} = \dots\dots\dots$ (m ² .K)/W	$\geq 0,5$	<input type="checkbox"/> Ou bien pose d'un système de chauffage par poêles bois, foyers fermés ou inserts Rendement = $\geq 70 \%$
Coût total revenant au logement en € TTC = Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° RM, RCS ou SIREN : Mention de l'assurance : Numéro de devis (facultatif) : Fait à _____ le _____ Signature _____ Tampon _____		Coût total revenant au logement en € TTC = Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° RM, RCS ou SIREN : Mention de l'assurance : Numéro de devis (facultatif) : Fait à _____ le _____ Signature _____ Tampon _____	
<input type="checkbox"/> Protection performante des baies contre les rayonnements solaires, le cas échéant associée à l'installation de brasseurs d'air fixes (traitement d'au moins 50 % des baies)		<input type="checkbox"/> Équipements de production d'eau chaude utilisant une source d'énergie renouvelable	
<input type="checkbox"/> Pose de pare-soleil horizontaux	Débord = cm	≥ 30	<input type="checkbox"/> Installation d'un système de production d'eau chaude sanitaire solaire avec capteurs certifiés CSTBât ou Solar Keymark ou équivalent
<input type="checkbox"/> Pose de brise-soleil verticaux			
<input type="checkbox"/> Pose de lames orientables opaques	<input type="checkbox"/> Pose de protections solaires mobiles extérieures		
<input type="checkbox"/> Pose de films réfléchissants sur des lames transparentes	Taux de réflexion solaire =	$\geq 20 \%$	
Nombre de baies protégées = ...	Nombre total de baies = ...		Coût total revenant au logement en € TTC = Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° RM, RCS ou SIREN : Mention de l'assurance : Numéro de devis (facultatif) : Fait à _____ le _____ Signature _____ Tampon _____
Coût total revenant au logement en € TTC = Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° RM, RCS ou SIREN : Mention de l'assurance : Numéro de devis (facultatif) : Fait à _____ le _____ Signature _____ Tampon _____			
Adresse de réalisation des travaux : _____			... / ...

**TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGETIQUE ÉLIGIBLES A
L'ÉCO-PRÊT A TAUX ZÉRO
ATTEINTE D'UNE PERFORMANCE ÉNERGETIQUE GLOBALE MINIMALE
GUADELOUPE, MARTINIQUE, GUYANE, LA REUNION
« FORMULAIRE TYPE – DEVIS »**

**CADRE A – Données relatives au logement et aux travaux
À remplir par le demandeur**

Logement :

- **Adresse de réalisation des travaux :**
N° d'appartement _____
N° _____ Voie _____
Code postal _____ Ville _____ Département ou collectivité _____
- **Année d'achèvement du logement :** _____
- **Nature du logement faisant l'objet des travaux :**
 maison individuelle appartement
- **Occupation du logement :**
 par le propriétaire mis à disposition gratuitement en location vacant
- **Catégorie du propriétaire :**
 particulier société civile

Caractéristiques des travaux :

- **Travaux réalisés pour le compte :**
 du demandeur de la copropriété du demandeur et de la copropriété
- **Type de travaux :** **Performance globale**
- Montant total des travaux d'amélioration de la performance énergétique du logement en € TTC = _____
- Montant total des frais (étude, architecte, géomètre, assurance...) en € TTC = _____
- Montant total des travaux induits indissociablement liés en € TTC = _____
- **Montant total en € TTC** = _____
- **Montant total en € des subventions reçues ou à recevoir** de l'ANAH, d'une collectivité, autre = _____

Demande accompagnée :

- de la synthèse des calculs thermiques ;
- de ___ devis pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique ;
- de ___ devis pour les frais ;
- de ___ devis pour les travaux induits indissociablement liés aux travaux d'amélioration énergétique ;
- de ___ documents attestant de la part des travaux de la copropriété revenant au logement ;
- de ___ documents attestant de l'occupation à titre de résidence principale, et le cas échéant de la location.

Je(nous) soussigné(e)(s),

- Nom : _____ Nom de jeune fille : _____ Prénom : _____
- Nom : _____ Nom de jeune fille : _____ Prénom : _____

Associé(e)(s), représentant la société civile : _____

- certifie(ons) sur l'honneur que le logement est occupé à titre de résidence principale ou m'engage(nous engageons) à l'occuper à titre de résidence principale ou à le donner en location à un ménage qui en fait sa résidence principale dans un délai de six mois à compter de la déclaration de réalisation des travaux ;
- certifie(ons) sur l'honneur ne pas avoir fait d'autre demande d'éco-prêt à taux zéro pour ce logement ;
- certifie(ons) sur l'honneur que, à ma(notre) connaissance, le logement n'a pas déjà bénéficié d'un éco-prêt à taux zéro ;
- certifie(ons) sur l'honneur que les frais et travaux induits respectent les critères d'éligibilité de l'éco-prêt à taux zéro ;
- certifie(ons) sur l'honneur que l'ensemble des renseignements du présent formulaire est exact ;
- m'engage(nous engageons) à effectivement réaliser les travaux du présent formulaire dans un délai de deux ans à compter de l'émission de l'offre de prêt, et reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) des conséquences auxquelles je m'expose(nous nous exposons) en cas de non réalisation de ceux-ci ;
- reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) que les caractéristiques des travaux du présent formulaire me(nous) donnent le droit de demander un éco-prêt d'un montant de _____ € et demande(ons) à bénéficier d'un montant de _____ € ;
- reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) que les caractéristiques des travaux du présent formulaire me(nous) donnent le droit de demander un éco-prêt d'une durée comprise entre 36 et 120 mois, qui peut être étendue dans la limite de 180 mois sur acceptation de l'établissement de crédit, et demande(ons) à bénéficier d'une durée de _____ mois.

Fait à _____ le _____
Signature(s)

**CADRE B - Éligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt - « Formulaire Type – Devis »
À faire remplir aux professionnels par le demandeur**

À remplir par le porteur du projet (architecte, maître d'œuvre...) le cas échéant					
Je soussigné(e) :					
certifie sur l'honneur exactes les mentions et valeurs indiquées ci-dessus, et que les travaux prévus permettent de respecter les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVL1109911A et l'ensemble des exigences rappelées ci-dessus, sauf dans les cas prévus par cet arrêté.					
Nom de l'entreprise :					
N° RM, RCS ou SIREN :					
Mention de l'assurance :					
Fait à	le		Signature		Tampon
À remplir par l'intervenant réalisant les calculs					
Localisation du logement	<input type="checkbox"/> Guadeloupe	<input type="checkbox"/> Martinique	<input type="checkbox"/> Guyane	<input type="checkbox"/> La Réunion ≤ 800 m	<input type="checkbox"/> La Réunion > 800 m
<input type="checkbox"/> Protection des toitures contre les rayonnements solaires (facultatif dans les cas prévus par l'arrêté n° NOR DEVL1109911A)	S =			≤ 0,03	U = W/m².K ≤ 0,5
<input type="checkbox"/> Protection des murs contre les rayonnements solaires	S =			≤ 0,09	U = W/m².K ≤ 2
<input type="checkbox"/> Protection des baies contre les rayonnements solaires, le cas échéant associée à l'installation de brasseurs d'air fixes	<input type="checkbox"/> Locaux non climatisés		S =		≤ 0,65
	<input type="checkbox"/> Locaux climatisés, le cas échéant		S =		≤ 0,25
<input type="checkbox"/> Perméabilité à l'air des portes et fenêtres limitée (dans les cas prévus par l'arrêté n° NOR DEVL1109911A)					
<input type="checkbox"/> Équipements de production d'eau chaude sanitaire par énergie solaire (sauf dans les cas prévus par l'arrêté n° NOR DEVL1109911A)					
À remplir par les entreprises réalisant les travaux et le cas échéant par le syndic de copropriété pour le coût revenant au logement. En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur que les équipements, appareils, matériaux visés par la présente attestation respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVL1109911A					
<input type="checkbox"/> Nature des travaux :			<input type="checkbox"/> Nature des travaux :		
Coût total revenant au logement en € TTC =			Coût total revenant au logement en € TTC =		
Nom du signataire :			Nom du signataire :		
Nom de l'entreprise :			Nom de l'entreprise :		
N° RM, RCS ou SIREN :			N° RM, RCS ou SIREN :		
Mention de l'assurance :			Mention de l'assurance :		
Numéro de devis (facultatif) :			Numéro de devis (facultatif) :		
Fait à	le		Fait à	le	
Signature		Tampon	Signature		Tampon
<input type="checkbox"/> Nature des travaux :			<input type="checkbox"/> Nature des travaux :		
Coût total revenant au logement en € TTC =			Coût total revenant au logement en € TTC =		
Nom du signataire :			Nom du signataire :		
Nom de l'entreprise :			Nom de l'entreprise :		
N° RM, RCS ou SIREN :			N° RM, RCS ou SIREN :		
Mention de l'assurance :			Mention de l'assurance :		
Numéro de devis (facultatif) :			Numéro de devis (facultatif) :		
Fait à	le		Fait à	le	
Signature		Tampon	Signature		Tampon
<input type="checkbox"/> Nature des travaux :			<input type="checkbox"/> Nature des travaux :		
Coût total revenant au logement en € TTC =			Coût total revenant au logement en € TTC =		
Nom du signataire :			Nom du signataire :		
Nom de l'entreprise :			Nom de l'entreprise :		
N° RM, RCS ou SIREN :			N° RM, RCS ou SIREN :		
Mention de l'assurance :			Mention de l'assurance :		
Numéro de devis (facultatif) :			Numéro de devis (facultatif) :		
Fait à	le		Fait à	le	
Signature		Tampon	Signature		Tampon
Adresse de réalisation des travaux : _____					... / ...

ANNEXE 3
FORMULAIRE TYPE DE JUSTIFICATION
DE RÉALISATION DES TRAVAUX – OUTRE-MER

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGETIQUE ÉLIGIBLES A
L'ÉCO-PRET A TAUX ZÉRO
RÉALISATION D'UN BOUQUET DE TRAVAUX
GUADELOUPE, MARTINIQUE, GUYANE, LA REUNION, SAINT-MARTIN
« FORMULAIRE TYPE – FACTURES »

CADRE A – Données relatives au logement et aux travaux
À remplir par le bénéficiaire

Logement :

- **Adresse de réalisation des travaux :**
 N° d'appartement _____
 N° _____ Voie _____
 Code postal _____ Ville _____ Département ou collectivité _____
- **Année d'achèvement du logement :** _____
- **Nature du logement faisant l'objet des travaux :**
 maison individuelle appartement
- **Occupation du logement :**
 par le propriétaire mis à disposition gratuitement en location vacant
- **Catégorie du propriétaire :**
 particulier société civile

Caractéristiques des travaux :

- **Travaux réalisés pour le compte :**
 du bénéficiaire de la copropriété du bénéficiaire et de la copropriété
- **Type de travaux :** **Bouquet de 2 actions** **Bouquet de 3 actions ou plus**
- Montant total des travaux d'amélioration de la performance énergétique du logement en € TTC = _____
- Montant total des frais (étude, architecte, géomètre, assurance...) en € TTC = _____
- Montant total des travaux induits indissociablement liés en € TTC = _____
- **Montant total en € TTC** = _____
- **Montant total en € des subventions reçues ou à recevoir** de l'ANAH, d'une collectivité, autre = _____

Demande accompagnée :

- de ___ factures pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique ;
- de ___ factures pour les frais ;
- de ___ factures pour les travaux induits indissociablement liés aux travaux d'amélioration énergétique ;
- de ___ documents attestant de la part des travaux de la copropriété revenant au logement ;
- de ___ documents attestant de l'occupation à titre de résidence principale, et le cas échéant de la location.

Je(nous) soussigné(e)(s),

- Nom : _____ Nom de jeune fille : _____ Prénom : _____
- Nom : _____ Nom de jeune fille : _____ Prénom : _____

Associé(e)(s), représentant la société civile : _____

- certifie(ons) sur l'honneur que le logement est occupé à titre de résidence principale ou m'engage(nous engageons) à l'occuper à titre de résidence principale ou à le donner en location à un ménage qui en fait sa résidence principale dans un délai de six mois à compter de la remise du présent formulaire ;
- certifie(ons) sur l'honneur que, à ma(notre) connaissance, le logement n'a bénéficié que d'un éco-prêt à taux zéro ;
- certifie(ons) sur l'honneur que les frais et travaux induits respectent les critères d'éligibilité de l'éco-prêt à taux zéro ;
- certifie(ons) sur l'honneur que l'ensemble des renseignements du présent formulaire est exact ;
- certifie(ons) sur l'honneur avoir effectivement réalisé les travaux du présent formulaire ;
- reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) que les caractéristiques des travaux du présent formulaire me(nous) donnaient le droit de demander un éco-prêt d'un montant de _____ € et avoir bénéficié d'un montant de _____ € ;
- reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) des modalités de régularisation dans le cas où j'aurais(nous aurions) bénéficié d'un éco-prêt d'un montant supérieur au montant auquel j'avais(nous avions) droit ;
- reconnais(sons) avoir bénéficié à ma(notre) demande d'un éco-prêt d'une durée de _____ mois.

Fait à _____ le _____

Signature(s)

Date de remise : _____
 (cachet de l'établissement)

**CADRE B - Éligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt - « Formulaire type – Factures »
À faire remplir aux professionnels par le bénéficiaire**

À remplir par le porteur du projet (architecte, maître d'œuvre...) le cas échéant			
Je soussigné(e) : certifie sur l'honneur que les travaux réalisés respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVL1109911A			
Nom de l'entreprise : N° RM, RCS ou SIREN : Mention de l'assurance :			
Fait à	le	Signature	Tampon
À remplir par les entreprises réalisant les travaux et le cas échéant par le syndic de copropriété pour le coût revenant au logement. En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur que les équipements, appareils, matériaux visés par la présente attestation respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVL1109911A			
<input type="checkbox"/> Protection performante des toitures contre les rayonnements solaires		<input type="checkbox"/> Systèmes de chauffage, le cas échéant associés à des systèmes de ventilation économiques et performants, ou de production d'eau chaude sanitaire performants	
<input type="checkbox"/> Pose d'une sur-toiture ventilée (permettant de couvrir au moins 75 % de la surface de toiture existante)		<input type="checkbox"/> Pose d'une chaudière à condensation et d'un programmeur de chauffage	
<input type="checkbox"/> Ou bien isolation thermique de la toiture (isolation de la totalité de la surface de toiture existante)	$R_{\text{additionnelle}} = \dots \geq 1,5$ (m ² .K)/W	<input type="checkbox"/> Ou bien pose d'une chaudière basse température et d'un programmeur de chauffage (uniquement dans les cas prévus par l'arrêté n° NOR DEVL0903668A)	<input type="checkbox"/> Ou bien pose d'une pompe à chaleur, à l'exclusion des pompes à chaleur air/air, et d'un programmeur de chauffage
		COP =	$\geq 3,3$
Coût total revenant au logement en € TTC = Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° RM, RCS ou SIREN : Mention de l'assurance : Numéro de devis (facultatif) : Fait à le Signature Tampon		Coût total revenant au logement en € TTC = Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° RM, RCS ou SIREN : Mention de l'assurance : Numéro de devis (facultatif) : Fait à le Signature Tampon	
<input type="checkbox"/> Protection performante des murs contre les rayonnements solaires (traitement d' au moins 50 % de la surface des murs)		<input type="checkbox"/> Équipements de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable	
<input type="checkbox"/> Pose d'un bardage ventilé		<input type="checkbox"/> Pose d'une chaudière bois	Classe = ≥ 3
<input type="checkbox"/> Pose de pare-soleil horizontaux	Débord = cm ≥ 50	<input type="checkbox"/> Ou bien pose d'un système de chauffage par poêles bois, foyers fermés ou inserts	Rendement = $\geq 70 \%$
<input type="checkbox"/> Isolation thermique des murs	$R_{\text{additionnelle}} = \dots \geq 0,5$ (m ² .K)/W		
Coût total revenant au logement en € TTC = Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° RM, RCS ou SIREN : Mention de l'assurance : Numéro de devis (facultatif) : Fait à le Signature Tampon		Coût total revenant au logement en € TTC = Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° RM, RCS ou SIREN : Mention de l'assurance : Numéro de devis (facultatif) : Fait à le Signature Tampon	
<input type="checkbox"/> Protection performante des baies contre les rayonnements solaires, le cas échéant associée à l'installation de brasseurs d'air fixes (traitement d'au moins 50 % des baies)		<input type="checkbox"/> Équipements de production d'eau chaude utilisant une source d'énergie renouvelable	
<input type="checkbox"/> Pose de pare-soleil horizontaux	Débord = cm ≥ 30	<input type="checkbox"/> Installation d'un système de production d'eau chaude sanitaire solaire avec capteurs certifiés CSTBât ou Solar Keymark ou équivalent	
<input type="checkbox"/> Pose de brise-soleil verticaux	<input type="checkbox"/> Pose de protections solaires mobiles extérieures		
<input type="checkbox"/> Pose de lames orientables opaques			
<input type="checkbox"/> Pose de films réfléchissants sur des lames transparentes	Taux de réflexion solaire = $\geq 20 \%$		
Nombre de baies protégées = ...	Nombre total de baies = ...	Coût total revenant au logement en € TTC = Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° RM, RCS ou SIREN : Mention de l'assurance : Numéro de devis (facultatif) : Fait à le Signature Tampon	
Coût total revenant au logement en € TTC = Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° RM, RCS ou SIREN : Mention de l'assurance : Numéro de devis (facultatif) : Fait à le Signature Tampon			
Adresse de réalisation des travaux : _____			... / ...

**TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGETIQUE ÉLIGIBLES A
L'ÉCO-PRÊT A TAUX ZÉRO
ATTEINTE D'UNE PERFORMANCE ÉNERGETIQUE GLOBALE MINIMALE
GUADELOUPE, MARTINIQUE, GUYANE, LA REUNION
« FORMULAIRE TYPE – FACTURES »**

**CADRE A – Données relatives au logement et aux travaux
À remplir par le bénéficiaire**

Logement :

- **Adresse de réalisation des travaux :**
N° d'appartement _____
N° _____ Voie _____
Code postal _____ Ville _____ Département ou collectivité _____
- **Année d'achèvement du logement :** _____
- **Nature du logement faisant l'objet des travaux :**
 maison individuelle appartement
- **Occupation du logement :**
 par le propriétaire mis à disposition gratuitement en location vacant
- **Catégorie du propriétaire :**
 particulier société civile

Caractéristiques des travaux :

- **Travaux réalisés pour le compte :**
 du bénéficiaire de la copropriété du bénéficiaire et de la copropriété
- **Type de travaux :** **Performance globale**
- Montant total des travaux d'amélioration de la performance énergétique du logement en € TTC = _____
- Montant total des frais (étude, architecte, géomètre, assurance...) en € TTC = _____
- Montant total des travaux induits indissociablement liés en € TTC = _____
- **Montant total en € TTC** = _____
- **Montant total en € des subventions reçues ou à recevoir** de l'ANAH, d'une collectivité, autre = _____

Demande accompagnée :

- de la synthèse des calculs thermiques ;
- de ___ factures pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique ;
- de ___ factures pour les frais ;
- de ___ factures pour les travaux induits indissociablement liés aux travaux d'amélioration énergétique ;
- de ___ documents attestant de la part des travaux de la copropriété revenant au logement ;
- de ___ documents attestant de l'occupation à titre de résidence principale, et le cas échéant de la location.

Je(nous) soussigné(e)(s),

- Nom : _____ Nom de jeune fille : _____ Prénom : _____
- Nom : _____ Nom de jeune fille : _____ Prénom : _____

Associé(e)(s), représentant la société civile : _____

- certifie(ons) sur l'honneur que le logement est occupé à titre de résidence principale ou m'engage(nous engageons) à l'occuper à titre de résidence principale ou à le donner en location à un ménage qui en fait sa résidence principale dans un délai de six mois à compter de la remise du présent formulaire ;
- certifie(ons) sur l'honneur que, à ma(notre) connaissance, le logement n'a bénéficié que d'un éco-prêt à taux zéro ;
- certifie(ons) sur l'honneur que les frais et travaux induits respectent les critères d'éligibilité de l'éco-prêt à taux zéro ;
- certifie(ons) sur l'honneur que l'ensemble des renseignements du présent formulaire est exact ;
- certifie(ons) sur l'honneur avoir effectivement réalisé les travaux du présent formulaire ;
- reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) que les caractéristiques des travaux du présent formulaire me(nous) donnaient le droit de demander un éco-prêt d'un montant de _____ € et avoir bénéficié d'un montant de _____ € ;
- reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) des modalités de régularisation dans le cas où j'aurais(nous aurions) bénéficié d'un éco-prêt d'un montant supérieur au montant auquel j'avais(nous avions) droit ;
- reconnais(sons) avoir bénéficié à ma(notre) demande d'un éco-prêt d'une durée de _____ mois.

Fait à _____ le _____

Signature(s)

Date de remise : _____
(cachet de l'établissement)

**CADRE B - Éligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt - « Formulaire type – Factures »
À faire remplir aux professionnels par le bénéficiaire**

À remplir par le porteur du projet (architecte, maître d'œuvre...) le cas échéant						
Je soussigné(e) : certifie sur l'honneur exactes les mentions et valeurs indiquées ci-dessus, et que les travaux réalisés permettent de respecter les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVL1109911A et l'ensemble des exigences rappelées ci-dessus, sauf dans les cas prévus par cet arrêté.						
Nom de l'entreprise : N° RM, RCS ou SIREN : Mention de l'assurance :						
Fait à	le		Signature		Tampon	
À remplir par les entreprises réalisant les travaux et le cas échéant par le syndic de copropriété pour le coût revenant au logement. En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur que les équipements, appareils, matériaux visés par la présente attestation respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVL1109911A						
<input type="checkbox"/> Nature des travaux :			<input type="checkbox"/> Nature des travaux :			
Coût total revenant au logement en € TTC = Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° RM, RCS ou SIREN : Mention de l'assurance : <i>Numéro de devis (facultatif) :</i> Fait à le Signature Tampon			Coût total revenant au logement en € TTC = Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° RM, RCS ou SIREN : Mention de l'assurance : <i>Numéro de devis (facultatif) :</i> Fait à le Signature Tampon			
<input type="checkbox"/> Nature des travaux :			<input type="checkbox"/> Nature des travaux :			
Coût total revenant au logement en € TTC = Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° RM, RCS ou SIREN : Mention de l'assurance : <i>Numéro de devis (facultatif) :</i> Fait à le Signature Tampon			Coût total revenant au logement en € TTC = Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° RM, RCS ou SIREN : Mention de l'assurance : <i>Numéro de devis (facultatif) :</i> Fait à le Signature Tampon			
<input type="checkbox"/> Nature des travaux :			<input type="checkbox"/> Nature des travaux :			
Coût total revenant au logement en € TTC = Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° RM, RCS ou SIREN : Mention de l'assurance : <i>Numéro de devis (facultatif) :</i> Fait à le Signature Tampon			Coût total revenant au logement en € TTC = Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° RM, RCS ou SIREN : Mention de l'assurance : <i>Numéro de devis (facultatif) :</i> Fait à le Signature Tampon			
À remplir par l'intervenant réalisant les calculs						
Localisation du logement		<input type="checkbox"/> Guadeloupe	<input type="checkbox"/> Martinique	<input type="checkbox"/> Guyane	<input type="checkbox"/> La Réunion ≤ 800 m	<input type="checkbox"/> La Réunion > 800 m
<input type="checkbox"/> Protection des toitures contre les rayonnements solaires (facultatif dans les cas prévus par l'arrêté n° NOR DEVL1109911A)		S =		≤ 0,03	U = W/m².K	≤ 0,5
<input type="checkbox"/> Protection des murs contre les rayonnements solaires		S =		≤ 0,09	U = W/m².K	≤ 2
<input type="checkbox"/> Protection des baies contre les rayonnements solaires, le cas échéant associée à l'installation de brasseurs d'air fixes	<input type="checkbox"/> Locaux non climatisés	S = ≤ 0,65				
	<input type="checkbox"/> Locaux climatisés, le cas échéant	S = ≤ 0,25				
<input type="checkbox"/> Perméabilité à l'air des portes et fenêtres limitée (dans les cas prévus par l'arrêté n° NOR DEVL1109911A)						
<input type="checkbox"/> Équipements de production d'eau chaude sanitaire par énergie solaire (sauf dans les cas prévus par l'arrêté n° NOR DEVL1109911A)						
Adresse de réalisation des travaux : _____					... / ...	